

Fiche matricule de Népomucène Lavoine

Incorporation au bureau de ? en 1868

Numéro d'ordre.	*CANTONS auxquels les hommes appartiennent	NUMÉROS échus au tirage.	1° Noms de Famille;	Noms, Prénoms et Domicile des pères et mères.	PROFESSION.	TAILLE		DEGRÉ d'instruc- tion.
			2° Prénoms;	Date et Lieu de Naissance, Résidence et SIGNALEMENT DES JEUNES GENS.		Mètre.	Centimètres	
				à demoiselle alors domiciliée à				
			1° <i>Lavoine</i>	Fils de <i>Jean Louis Lavoine</i> et de <i>Françoise Antoinette</i> domiciles à <i>Breville</i> rue n° <i>10</i> Canton d' <i>Deauville</i> Dep. de <i>la Seine Inférieure</i> né le <i>19 Mars 1846</i> à <i>Sottenville</i> Canton d' <i>Fontaine</i> Dep. de <i>la Seine Inférieure</i> résidant à <i>Caudecbe</i> rue Canton d' <i>au dés</i> Dep. de <i>la Seine Inférieure</i>				
<i>180</i>	<i>8°</i>	<i>81</i>	2° <i>Clément Népomucène</i>	cheveux <i>brun</i> sourcils <i>brun</i> yeux <i>bleus</i> front <i>couvert</i> nez <i>droit</i> bouche <i>marquée</i> menton <i>roux</i> visage <i>oval</i> teint <i>pâle</i>				<i>1 m 69</i>
			3°	marques particulières marié le à demoiselle alors domiciliée à				<i>1 m 69</i>

DATES ET INDICATIONS des DÉCISIONS PRISES par le conseil de révision.	(1) ARME à laquelle est affecté LE GARDE NATIONAL MOBILE. (2) Bataillon. (3) Compagnie ou batterie. (4) Numéro matricule.	DOMICILES SUCCESSIFS.	(1) GRADES. (2) EMPLOIS. (3) Décorations.	(1) SERVICES MILITAIRES. (2) Campagnes. (3) Blessures et actions d'éclat.	(1) ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME sera libérable. (2) Date et motifs de la radiation.
14 mars 1868 Propre au service Présent	Infanterie 5 ^{ème} 2 ^{ème} 529		Clairon Chevalier de la Légion d'Honneur le 18 décembre 1870 Décoration 1872	Contre l'Allemagne 1870-1871 Blessé d'un éclat d'obus le 30 novembre 1870 à la bataille de Champigny. Opéré sur le champ de bataille, amputé du bras droit	30 juin 1872 31 jan 1872 Admis à la retraite par M. le Général ... 2 ^{ème} ... Rouen Proposé pour une pension n°3.

14 mars 1868
Propre au service
Présent

Infanterie
5^{ème}
2^{ème}
529

Clairon
Chevalier de la Légion
d'Honneur le 18
décembre 1870
Décoration 1872

Contre l'Allemagne
1870-1871
Blessé d'un éclat d'obus
le 30 novembre 1870 à la
Bataille de Champigny.
Opéré sur le champ
de bataille, amputé
du bras droit

30 juin 1872
31 janvier 1872
Admis à la retraite
par M. le Général ...
2^{ème} ... Rouen
Proposé pour
une pension n°3

En noir, ce qui a été inscrit le jour de son recrutement ; en vert, le jour de son incorporation ; en bleu après la guerre

Népomucène LAVOINE, soldat

Népomucène Lavoine est affecté comme clairon au 50^{ème} Régiment de Garde mobiles de la Seine-Inférieure sous les ordres du Commandant Auguste Amyot du Mesnil-Gaillard



Clairon d'infanterie de ligne



Le fond de la giberne (Panorama de Champigny), Detaille et Neuville

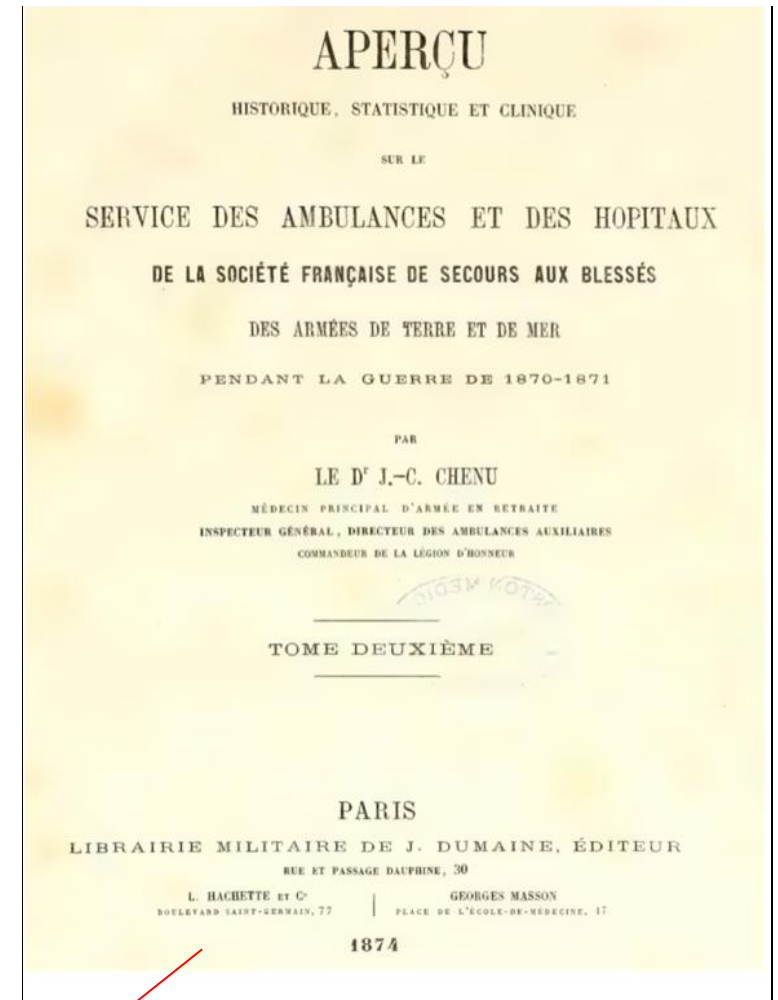
Népomucène LAVOINE est blessé le 30 novembre 1870 à la Bataille de Villiers

A quatre heures et demie, la retraite fut ordonnée sur toute notre ligne.

En la sonnant, près du pont de Villiers, sur l'ordre du Commandant Amyot du Mesnil-Gaillard, chef du 5^{ème} bataillon, le clairon Lavoine, de la 4^{ème} compagnie de ce bataillon, eut le bras droit emporté par un boulet. Au lieu de songer à sa grave blessure, ce courageux soldat ramassa stoïquement son clairon de la main gauche et reprit la sonnerie...

Trait sublime !

in. « Les gardes-mobiles (50^{ème} Régiment) de la Seine-Inférieure au Siège de Paris », par le Lieutenant-Colonel Amyot du Mesnil-Gaillard (éd. Augé, 1878), p. 62/63



Source Gallica, BnF

LAVOINE, Tiburce-Népomucène, né le 29 novembre 1846, Sotteville-sur-Mer (Seine-Inférieure), garde mob. de la Seine-Inférieure. — Fracture des métacarpiens, main droite, éclat d'obus, Villiers. — Amputé de l'avant-bras.

Source Gallica, BnF



Népomucène LAVOINE reçoit la Légion d'honneur

Archives Nationales, base Léonore 1

N° de la notice : L1508064 - Cote(s) : LH//1508/64

LÉGION D'HONNEUR.
NOMBRE D'ORDRE
DES MATRICULES :

Nom: *Lavoine*
Prénoms: *Eibuvée*
Qualité: *Châssien sous la Garde 16^e régiment
de la Seine Inférieure,*
ou
grade:
né le *29 novembre 1846*
à *Sotteville (Seine Inf^e)*
a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur
par décret du *13 Oct 1870* rendu sur le rapport
du Ministre de la Guerre,
pour prendre rang du *8^e août.*
N° du départ de la décoration *12289*
Idem du brevet *8238*

PIÈCES JOINTES :

1508 *7 novembre 1880*
66
3^e
4^e
5^e
6^e



Ministère
de la Guerre.

République Française,

Bureau
des

Archives et des
Désignations

Ordre National de la Légion d'Honneur.

Monsieur Lavoine,

(Capitaine à la Garde Nationale mobile de la
Touche-Inférieure)
est informé que, par décret du 18 décembre 1870,
sur la proposition du ministre de la Guerre, il a été
nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre
National de la Légion d'Honneur (Rang du 8^e X^{bre} 1870)

Le décret est donné au Grand Chancelier de
l'Ordre, qui est chargé d'en assurer l'exécution, en ce qui
le concerne.

Paris, le 19 Décembre 1870

Le Ministre de la Guerre.

Gal. Le Flo.

Pour copie conforme à l'original qui nous
a été représenté et que nous avons immédiatement
rendu au Sr Lavoine

Cril, le 14 juin 1872

Le Maire,

Allegret adj.



GRANDE CHANCELLERIE

de la

LÉGIION D'HONNEUR.

Bureau d'Administration

1^{er} Bureau

Notification

à la Division des Fonds et de la Comptabilité.

Extrait des pièces produites par un Membre de la
Légion d'honneur, pour l'exécution du décret qui le concerne.

Nom et Prénoms.	Lavoine (Eiburce)
Date et lieu de naissance.	Le 10 ^{bre} 1846 à Sotteville (Seine Inf.)
Grade dans l'Ordre.	Chevalier (Clairon dans la Garde Mobile de la Seine Inf.)
Date du Décret.	18 ^e X ^{bre} 1870 (8 ^e X ^{bre})
Domicile ou position actuelle.	à Creil (Oise)

Tu:

Le Chef de la Division:

[Signature]

N^o 33274

1870-1871

1871-1872

1872-1873

D-13

— Orde —

part 1870-73

to 1873

Paris le 30 Août 1872

O^e Le Chef du Bureau

Le 3^e Chef

[Signature]



TRAITEMENTS

TRESORERIE GÉNÉRALE
DU DÉPARTEMENT
de la Seine

DE LA LÉGION D'HONNEUR.

DIVISION
DES FONDS
ET
DE LA COMPTABILITÉ.

1^{er} BUREAU.

Autorisation de comprendre à l'état permanent du département ci-contre un titulaire nouvellement inscrit sur les registres des Membres de la Légion d'honneur.

EXTRAIT DU REGISTRE D'INSCRIPTION.

NUMÉRO D'ORDRE.	NUMÉRO D'ORDRE.	NOM, PRÉNOMS, DATE ET LIEU DE NAISSANCE du Titulaire.	TRAITEMENT		ÉPOQUE DE L'ARRIVÉE.	SOMME À PAYER.	SOMMES À VERSER POUR PAIEMENT	
			PAS EN SERVICE.	EN SERVICE.			de RÉGULARI- SATION.	de RÉGULARI- SATION.
104	33478	Chevalier Lavoine, Edmond Né le 29 Juin 1846 à Lottinville Seine Inférieure	250	125	8 Juin 1870	Arrérages. Ex ^{te} 1870 1871 1872		
						TOTAL... 392 95	11	"

Nota. La présente autorisation doit être renvoyée à la Grande Chancellerie au siège d'inscription sur l'état permanent.

Le Trésorier Payeur général du département de la Seine est autorisé à inscrire le titulaire ci-dessus dénommé sur son état permanent des membres de la Légion d'honneur et à lui payer le montant des arrérages dus d'après les indications données plus haut.

Cet article figurera en augmentation dans le prochain état modificatif qui parviendra audit Trésorier Payeur général avant l'échéance du 2^e semestre de 1872.

Vu et contrôlé :

Rayney

A Paris, ce 26 Juin 1872.

Pour le Secrétaire général :

Le Chef de la division des Fonds
et de la Comptabilité.

Varely

Vu et inscrit sur mon état permanent des Membres de la Légion d'honneur.

A Paris, ce 28 Juin 1872.

Le Trésorier Payeur général,

Rayney

DIVISION
ADMINISTRATIVE.

1^{er} BUREAU.

N°

PROCÈS-VERBAL D'INDIVIDUALITÉ

POUR SERVIR À L'INSCRIPTION

DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR



sur les REGISTRES MATRICULES.

(1) Membres du conseil d'administration, Intendant militaire ou Commissaire de la marine.

(2) Nom et grade du comparant.

(3) Ajouter le mot exactement ou inexactement, suivant qu'il y a ou qu'il n'y a pas identité entre le certificat de nomination et l'acte de naissance.

(4) Ecrire les noms et prénoms très-lisiblement.

(5) Dans le cas où il y aurait des différences trop grandes entre les noms et prénoms portés sur le certificat de nomination et ceux de l'acte de naissance, le certificateur devra en indiquer les causes et signer, au besoin, la production de tels documents pouvant expliquer ces différences.

(6) Signature du certificateur ou des membres du conseil d'administration.

Ce jour d'hui douze septembre 1872.

Par-devant nous, Chef d'Escadron De guillemot
officier de la Légion d'honneur

a comparu le sieur Lavoine Edmond

népennuain

nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

le dix huit d'août 1870 au rang du 8 août 1870

Lequel nous a requis de constater, comme nous constatons par le présent procès-verbal, qu'il a été exactement désigné sur son certificat de nomination, ses nom et prénoms devant être, d'après son acte de naissance, écrits ainsi qu'il suit :

(4) Nom: Lavoine
Prénoms: Edmond Népennuain.

L'individualité du titulaire a été régulièrement établie au moyen des pièces énumérées ci-après :

- 1^o Le certificat de nomination dont il vient d'être parlé, portant le n° 805, et que nous avons rendu;
- 2^o L'acte de naissance;
- 3^o L'état de service.

Ces deux dernières pièces, parafées par nous, devront être envoyées, dans le plus bref délai, à la Grande Chancellerie, à l'appui du présent procès-verbal, que le comparant a signé avec nous (5).

Fait et clos à Paris, les jour, mois et an que dessus.

(6)

A. Guillemot

Le Comparant,

Lavoine

Lavoine

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

DIVISION
ADMINISTRATIVE.

1^{er} BUREAU.

RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION.

12289

Je soussigné reconnais avoir reçu la décoration
de *chevalier* de la Légion d'honneur qui
m'a été envoyée par le Grand Chancelier.

à *Beauvais*, le *12* ^{*sept*} 1872.

Lavoine

NOTA. Le présent récépissé doit être envoyé, SANS DÉLAI, au Grand Chancelier, après avoir été rempli et signé.

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

DIVISION
ADMINISTRATIVE.

1^{er} BUREAU.

N°

AVIS ESSENTIEL.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



PROCÈS-VERBAL

DE RÉCEPTION

D'UN *Chevalier* DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

Le *douze septembre* 1872, à l'heure de la parade,

Nous, *Chef d'inséren de gendarmerie, officier de la légion d'honneur,*

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date du *trois septembre* avons fait comparaître et après avoir fait prendre les armes à ~~avons fait placer devant le front de bataille~~ *M. M^r Lavoine*
Hélène Ripomucène,

nommé *Chevalier* de la Légion d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons remis son titre et ses insignes, en lui donnant l'accolade et en prononçant la formule de réception suivante :

« En vertu des pouvoirs que nous avons reçus, nous vous faisons
« *Chevalier* de la Légion d'honneur. »

Immédiatement après, a été dressé et signé par le récipiendaire et par nous le présent procès-verbal, que nous avons ordonné de renvoyer sans délai à la Grande Chancellerie.

Fait et clos à *Beauvais*, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire,

Le Délégué,

Lavoine

A. Clément

11. 89

Garde nationale mobile
de la Seine Inférieure.

Etat signalétique et de service
de Lavoine (libra)

Signalément	Services successifs, Campagnes & Blessures.
<p>Services domiciliés à Caudebec Canton d'icel Département de la Seine Inférieure Population d'anciens taximètres né le 29 novembre 1846 à Solterville Canton de Fontaine Département de la Seine Inférieure Fils de feu Pierre Léon et de feu Rose Austreberte domiciliés à Département de faute d'un mètre 6/10 millimètres Village ovale front couvert, yeux gris, nez moyen, bouche moyenne, dents tend, cheveux sombres chatains clairs Marques particulières:</p>	<p>Entré au service le 14 août 1870 Comme garde mobile Partis sur le pied de paix le 9 mars 1871</p> <p>Campagnes: 1870-1871. Siège de Paris</p> <p>Blessures Amputation du bras droit par suite d'une blessure reçue au combat de Champigny le 30 novembre 1870.</p> <p>Décoration Chevalier de la Légion d'Honneur</p> <p>S'est bien conduit pendant la durée de la guerre.</p>
<p>Marié le 186... à</p>	

A Rouen le 10 9^{bre} 1871

Lu par le Président du conseil
d'Administration
Signé: A. Blondy

Certifié par le Trésorier,
Signé: P. Lamanche
pour moi collègue en permission

Vu par nous, Sous-Intendant militaire
signé: Plannez

Pour copie conforme à l'original qui nous a été représenté

Lu
le chef d'escadron de
gendarmerie
A. Maucart



Creil, le 11 7^{bre} 1872
Le Maire
H. Barthelet

Lettre manuscrite de Népomucène Lavoine

Le 10 avril 1873, il écrit au Grand Chancelier de la Légion d'Honneur pour l'informer de son déménagement de Creil (Oise) à Lillebonne (Seine-Inférieure) et ce, afin de faire suivre le paiement de sa pension.

GRANDE CHANCELLERIE
12 AVRIL 1873
DE LA LÉGIION D'HONNEUR

Ch 33174
Lavoine,
Libraire Népomucène
provi Oise
à Paris
Saisie
Gaiillet
roman

Monsieur le Grand Chancelier

J'ai l'honneur de prévenir votre Excellence, que moi nommé
Lavoine, Libraire Népomucène, Chevalier de la Légion d'Honneur
par un décret du 8 Décembre 1870, enregistré sous le numéro 896,
après avoir quitté le Département de l'Oise, l'Administration des
Postes m'ayant nommé au Bureau de Lillebonne
Seine inférieure, depuis le mois de Février dernier

Daignez agréer, je vous prie Monsieur
le Grand Chancelier, l'expression de
mon profond respect.

Lavoine, Chevalier de la Légion
d'Honneur, Facteur au Bureau
de Lillebonne, Seine inférieure

Lillebonne le 10 Avril 1873